

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 2 de l'ordre du jour****PLAN FINANCIER 2020 – 2024****Introduction**

Parallèlement à la réalisation du budget 2020 qui présente un déficit de CHF 1'994'200 sur un total de charges de CHF 124'568'800 (sans les imputations internes), le plan financier a été réactualisé.

La réforme fiscale des entreprises entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Selon les estimations du Service cantonal des contributions, une baisse des recettes fiscales de l'ordre de CHF 6 millions est attendue. Des compensations sont versées par le Canton à hauteur de CHF 3,8 millions en 2020.

Le processus de planification financière suit une logique d'organisation et de budget ; la planification est un outil de gestion qui permet aux Autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de fonds en fonction des investissements planifiés, entre autres la marge d'autofinancement sur les prochaines années.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune. Il a donc pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- L'évolution démographique ;
- La situation économique générale ;
- L'évolution des taux d'intérêt ;
- Les modifications légales au niveau fédéral et cantonal.

Le plan financier est transmis à la Commission financière et au Conseil général. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Comptes 2016 – 2017 - 2018

Les comptes 2016 à 2018, imputations internes déduites, se présentaient comme suit :

<u>Groupe de natures</u>	<u>Comptes 2016</u>	<u>Comptes 2017</u>	<u>Comptes 2018</u>
30 Autorités et personnel	34'640'817	35'498'451	39'872'759
31 Biens, services et marchandises	16'127'264	16'561'995	17'694'308
32 Intérêts passifs	2'050'091	1'812'915	1'674'012
33 Amortissements	11'374'772	11'156'572	11'434'012
35 Particip. à des collectivités publiques	46'586'371	48'004'009	53'579'990
36 Subventions et aides accordées	4'852'911	5'283'066	4'795'961
38 Attributions aux fonds spéciaux/rés.	338'345	371'185	176'449
TOTAL DES CHARGES	115'970'571	118'688'193	129'227'491
40 Impôts	76'839'150	76'457'972	79'758'676
42 Revenus du patrimoine	3'117'720	3'741'200	7'132'599
43 Contributions, émoluments, taxes	23'612'988	23'010'050	25'942'785
44 Parts à des recettes sans affectation	1'340'542	1'364'846	1'405'520
45 Rembours. de collectivités publiques	12'514'893	12'889'725	12'861'789
46 Subventions acquises	1'968'191	1'943'111	2'165'306
48 Prél. sur fonds spéciaux/réserves	1'882'789	1'702'870	622'508
TOTAL DES RECETTES	121'276'273	121'109'774	129'889'183
RESULTAT	5'305'702	2'421'581	661'692

Plan des investissements 2020 - 2024

Le plan des investissements pour les années 2020 à 2024, ci-après, est un inventaire des investissements qu'il serait souhaitable de réaliser.

Une distinction a été faite entre les investissements déjà votés et ceux qui sont programmés (non votés par le Législatif). Les investissements relatifs à l'eau et à l'épuration ont été déduits du total, étant donné qu'ils doivent être autofinancés par les taxes selon le principe du pollueur-payeur.

Le cumul des investissements prévus à ce stade, pour la période 2020 - 2024, s'élève à CHF 100'399'000.

Les conséquences de ces investissements seront une augmentation importante de l'endettement et des frais financiers (intérêts et amortissements). **Le Conseil communal est conscient que des priorités devront être fixées dans le choix des investissements.**

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2020 - 2024

Fonction	Désignation	2020		2021		2022		2023		2024		TOTAUX	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
020	Administration générale	337'000										337'000	0
090	Bâtiments administratifs	6'315'000		6'000'000		6'250'000						18'565'000	0
160	Protection civile	700'000		1'300'000	790'000							2'000'000	790'000
292	Bâtiments scolaires					500'000		1'000'000		10'000'000		11'500'000	0
300	Musée gruérien et bibliothèque publique	300'000		400'000		1'000'000		3'000'000		1'800'000		6'500'000	0
330	Embellissement									1'000'000		1'000'000	0
341	Installations sportives	3'695'000		2'900'000		2'580'000		2'000'000				11'175'000	0
342	Piscine communale	4'000'000		3'700'000		720'000						8'420'000	0
570	Foyers communaux pour personnes âgées	194'000										194'000	0
620	Routes communales et génie civil	11'786'000	5'957'000	11'248'000	3'780'000	9'605'000	2'678'000	10'586'000	2'653'000	5'552'000	1'241'000	48'777'000	16'309'000
622	Centre d'entretien	310'000		300'000		300'000		300'000		300'000		1'510'000	0
651	Trafic communal	100'000	111'000	100'000		100'000		50'000				350'000	111'000
700	Approvisionnement en eau											0	0
710	Protection des eaux	2'915'000		1'806'000		4'037'000		3'954'000		2'425'000		15'137'000	0
790	Aménagement du territoire	420'000										420'000	0
942	Immeubles du patrimoine financier			1'250'000		4'500'000		1'600'000		200'000		7'550'000	0
942	Désinvestissements (ventes)		689'000									0	689'000
Investissements nets sans investissements liés à l'eau/épuration		31'072'000	6'757'000	29'004'000	4'570'000	29'592'000	2'678'000	22'490'000	2'653'000	21'277'000	1'241'000	133'435'000	17'899'000
			24'315'000		24'434'000		26'914'000		19'837'000		20'036'000		115'536'000
			21'400'000		22'628'000		22'877'000		15'883'000		17'611'000		100'399'000
Investissements votés		19'703'000		11'284'000		8'124'000		320'000		0		39'431'000	
Investissements votés (sans eau/épuration)		16'788'000		10'478'000		7'098'000		320'000		0		34'684'000	
Investissements programmés		5'301'000		13'150'000		18'790'000		19'517'000		20'036'000		76'794'000	
Investissements programmés (sans eau/épuration)		5'301'000		12'150'000		15'779'000		15'563'000		17'611'000		66'404'000	
Désinvestissements			689'000		0		0		0		0		689'000

Paramètres retenus pour l'établissement du plan financier 2020 - 2024

Les données de base utilisées sont les comptes 2016, 2017, 2018 ainsi que le budget 2019. La planification 2020 correspond au budget soumis au Conseil général.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée. L'évolution des charges et produits a été effectuée sur la base de différents critères en possession de la commune.

CHARGES

Autorités et charges de personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1,5 % des charges de personnel a été retenu, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires.

Pour les Foyers communaux, l'estimation de l'évolution des salaires est identique. Quant aux salaires du personnel soignant, ils sont couverts par les recettes et le subventionnement cantonal des soins spéciaux.

Biens, services et marchandises (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1 %, voire une stagnation pour certaines charges (fournitures de bureau, mobilier, machines et véhicules).

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats en cours et les prévisions sur 5 ans.

Amortissements (33)

Les amortissements sont indiqués sur le tableau de synthèse ci-après. Ils sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

Participations à des collectivités publiques (35)

Ces participations (dépenses liées) ont été calculées selon l'évolution moyenne de ces dernières années et les indications connues à ce jour. Elles progressent de 0,7 % au budget 2020 par rapport à 2019.

La participation aux charges du Cycle d'orientation de la Gruyère (trois sites) est inférieure au budget 2019, de l'ordre de CHF 1'500'000. Elle se monte à CHF 10'032'000. Une réserve avait été constituée ces dernières années par le CO sur la participation des communes aux intérêts de la dette, grâce à des taux d'intérêt très bas. Une partie a été utilisée afin de diminuer la participation sur les frais financiers 2020. D'autre part, le calcul des frais financiers se fera selon les charges effectives d'intérêt et d'amortissement, alors qu'auparavant une annuité constante était calculée.

Subventions et aides accordées (36)

Un montant de CHF 1'488'200 sera versé en 2020 (CHF 1'203'000 en 2019) au titre de la péréquation des ressources. Cette contribution est calculée chaque année par le Service des communes, sur la base de l'IPF (indice du potentiel fiscal) qui augmente de 105.31 à 106.12.

REVENUS

Impôts (40)

Une diminution moyenne de tous les impôts a été estimée à 4,4 % pour 2020 par rapport au budget 2019, en raison des conséquences de la réforme fiscale des entreprises. Selon les informations de la Direction des finances du Canton, la baisse des recettes fiscales des personnes morales est estimée à CHF 6'000'000 ou environ 53 %. Une compensation sera versée par le canton (voir nature 45 ci-dessous).

Pour la suite, la progression moyenne est de 2 % par année pour les personnes physiques et morales, sauf pour 2022 où l'augmentation est estimée à 4 % sur la base des informations connues à ce jour, notamment pour les personnes morales.

Pour les impôts conjoncturels, il a été reporté le montant du budget 2020 pour la planification.

Contributions, émoluments et taxes (43)

Un taux d'augmentation de 1 à 2 % a été retenu.

Remboursements de collectivités publiques (45)

Une compensation est versée aux communes qui sont impactées par la réforme fiscale. En 2020, la Ville de Bulle touchera du Canton un montant de CHF 1'773'000 pour la compensation de base – dégressive, sur une durée de sept ans – et CHF 2'060'000 pour la compensation des cas de rigueur – versée durant deux ans.

Subventions acquises (46)

La Ville de Bulle touchera du Canton un montant de CHF 1'162'600 en 2020 (CHF 1'081'400 en 2019) au titre de la péréquation financière des besoins. Une progression de 2 % a été retenue pour les années suivantes.

Plan financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par groupe de natures durant la période de planification 2020 – 2024 :

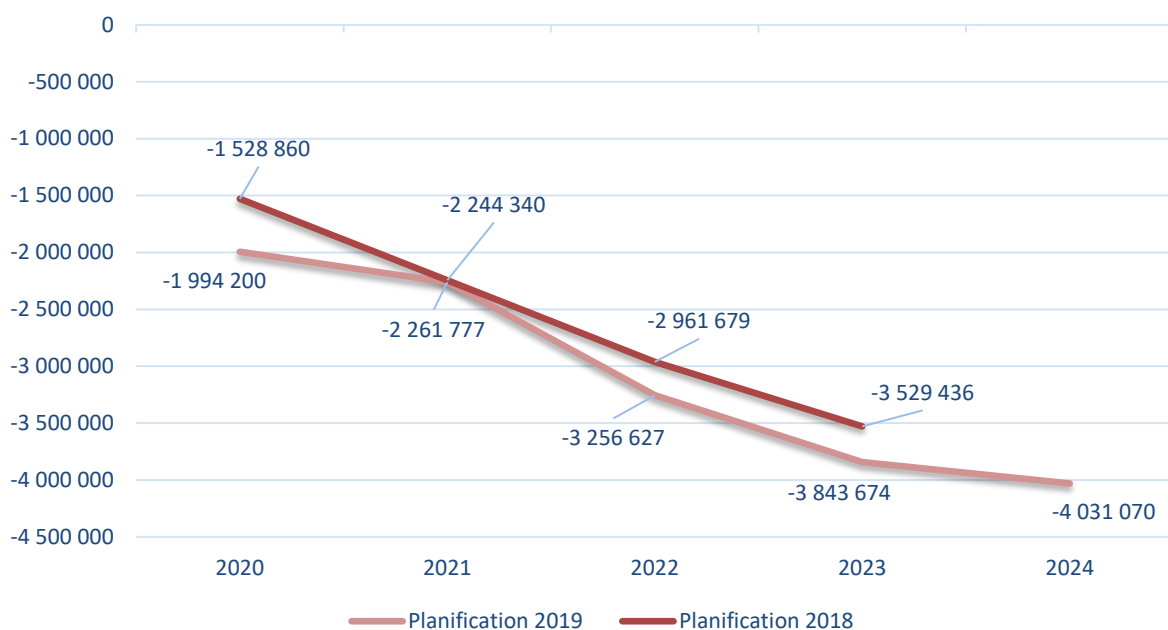
<u>Groupe de natures</u>	<u>B. 2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>
30 Autorités et personnel	37'882'400	38'604'200	39'165'016	39'734'261	40'312'063	40'898'547
31 Biens, services et marchandises	19'128'550	20'348'000	20'521'580	20'696'897	21'003'967	21'185'407
32 Intérêts passifs	1'550'400	1'606'500	1'817'954	2'043'010	2'274'148	2'413'577
33 Amortissements	7'331'500	7'128'500	7'577'800	8'353'800	9'001'300	9'482'200
35 Participations à des collectivités publiques	51'497'600	51'859'200	52'791'759	53'742'934	54'713'107	55'702'667
36 Subventions et aides accordées	4'516'700	4'907'400	4'964'390	5'022'520	5'081'812	5'142'290
37 Subventions redistribuées	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000
38 Attributions fonds spéciaux/réserves	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES	122'022'150	124'568'800	126'953'499	129'708'422	132'501'397	134'939'688
40 Impôts	74'450'000	71'219'000	72'626'999	75'565'439	77'064'996	78'596'963
42 Revenus du patrimoine	2'660'680	2'375'000	2'374'660	2'374'338	2'374'031	2'373'739
43 Contributions, émoluments, taxes	23'383'100	23'786'300	24'185'127	24'591'337	25'005'074	25'426'480
44 Parts recettes sans affectation	1'410'000	1'445'000	1'473'900	1'503'378	1'533'445	1'564'114
45 Rembours. de collectivités publiques	12'931'900	16'550'800	16'808'184	15'169'612	15'407'150	15'648'452
46 Subventions acquises	2'220'900	2'157'700	2'182'052	2'206'891	2'232'227	2'258'070
47 Subventions à redistribuer	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000	115'000
48 Prélèvements fonds spéciaux/réserves	3'674'400	4'925'800	4'925'800	4'925'800	4'925'800	4'925'800
TOTAL DES RECETTES	120'845'980	122'574'600	124'691'722	126'451'795	128'657'723	130'908'618
RESULTAT (FONCTIONNEMENT)	-1'176'170	-1'994'200	-2'261'777	-3'256'627	-3'843'674	-4'031'070

Après la prise en compte des éléments précités, la synthèse de la planification financière 2020 – 2024 est la suivante :

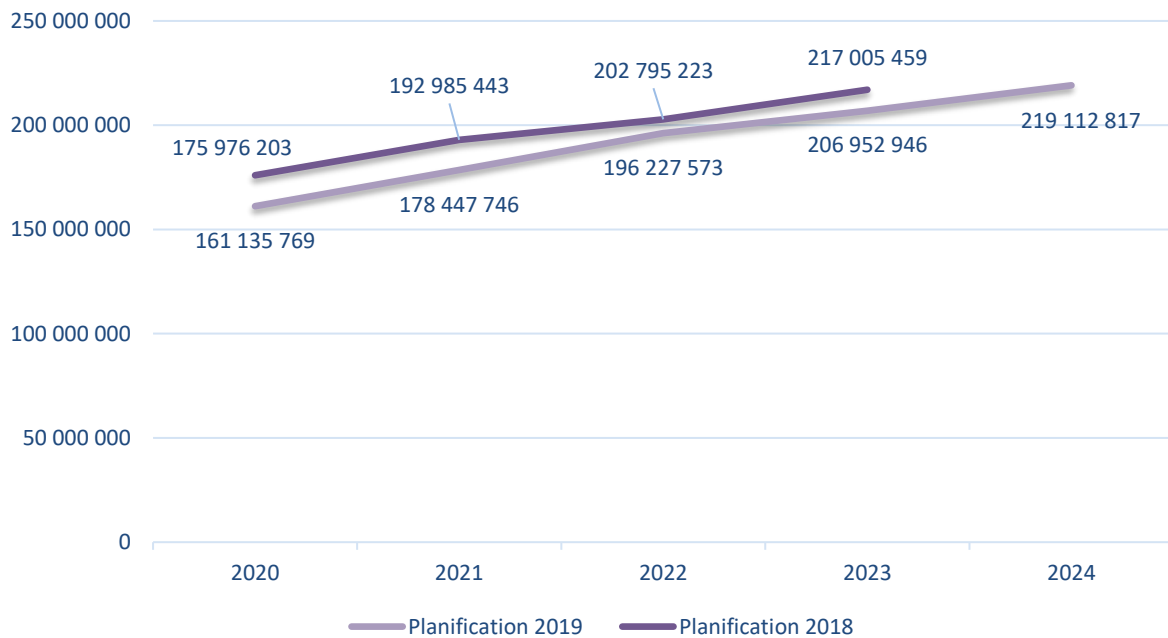
PLAN FINANCIER 2020-2024

	Comptes 2018	Budget 2019	Planification 2020	Planification 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification TOTAUX
Dépenses d'investissements	12'688'172	26'820'000	28'157'000	27'198'000	25'555'000	18'536'000	18'852'000	
Recettes d'investissements	5'602'048	2'752'000	6'757'000	4'570'000	2'678'000	2'653'000	1'241'000	
Dépenses d'investissements nettes	7'086'124	24'068'000	21'400'000	22'628'000	22'877'000	15'883'000	17'611'000	100'399'000
Charges de fonctionnement	116'119'466	113'140'250	115'833'800	117'557'745	119'311'612	121'225'949	123'043'911	
Intérêts passifs	1'674'012	1'550'400	1'606'500	1'817'954	2'043'010	2'274'148	2'413'577	
Amortissements en cours	11'434'012	7'331'500	7'128'500	7'125'000	7'062'500	6'886'300	6'620'500	
Nouveaux amortissements				452'800	1'291'300	2'115'000	2'861'700	
Charges de fonctionnement totales	129'227'490	122'022'150	124'568'800	126'953'499	129'708'422	132'501'397	134'939'688	
Revenus de fonctionnement	129'889'182	120'845'980	122'574'600	124'691'722	126'451'795	128'657'723	130'908'618	
Résultat	661'692	-1'176'170	-1'994'200	-2'261'777	-3'256'627	-3'843'674	-4'031'070	-15'387'348
Amortissements	11'434'012	7'331'500	7'128'500	7'577'800	8'353'800	9'001'300	9'482'200	
Marge d'autofinancement	12'095'704	6'155'330	5'134'300	5'316'023	5'097'173	5'157'626	5'451'130	26'156'252
Degré d'autofinancement	170.70%	25.57%	23.99%	23.49%	22.28%	32.47%	30.95%	
Modification endettement		17'912'670	16'265'700	17'311'977	17'779'827	10'725'374	12'159'870	
Endettement brut	126'957'399	144'870'069	161'135'769	178'447'746	196'227'573	206'952'946	219'112'817	

Résultat du compte de fonctionnement



Endettement brut



Conclusion

Le plan financier intègre toutes les charges liées aux futurs investissements prévus. On constate que les amortissements de CHF 7,1 millions en 2020 s'élèveraient à CHF 9,5 millions en 2024. Si les taux d'intérêt actuels restent favorables en 2020 et 2021, il faut être attentif à leur évolution à long terme. En effet, un changement de la politique monétaire actuelle pourrait impacter fortement les décisions sur les investissements.

Les principales causes de l'endettement sont des investissements trop importants et/ou une marge d'autofinancement trop faible. Cette situation amène le Conseil communal à faire des choix dans la liste des investissements prévus. Une première sélection a déjà été effectuée par le Conseil communal.

Il y a plusieurs années, le Conseil communal s'était fixé une limite maximale d'investissements de CHF 10 millions par année, sans les bâtiments scolaires. Compte tenu des indicateurs financiers calculés sur la base des comptes 2018, une limite d'investissements de CHF 19 millions par année est acceptable. Ce montant inclut désormais les bâtiments scolaires, mais ne comprend pas ceux liés à l'eau et à l'épuration qui doivent être autofinancés par les taxes. Les investissements pour le patrimoine financier peuvent également être déduits pour autant qu'ils soient couverts par des revenus, ce qui est généralement le cas.

Le déficit cumulé des années 2020 à 2024 se monte à CHF 15,4 millions, alors que le plan 2019 - 2023 prévoyait un déficit cumulé de CHF 11,4 millions. La réforme fiscale des entreprises explique la détérioration du résultat. L'évolution des recettes fiscales des personnes morales devra être suivie avec attention.

Cette planification financière permet une prise de conscience des contraintes financières. Elle sert à fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques. Un contrôle budgétaire soutenu et des décisions d'investissements mûries seront les seuls gages d'une augmentation maîtrisée de la dette.

Les décisions politiques, tant au niveau fédéral que cantonal, auront des conséquences qu'il s'agira d'anticiper au mieux.

Les données évoluent constamment, c'est pourquoi le plan financier est revu chaque année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard